

L'Autorité Internationale des Fonds Marins

Communiqué de Presse



Dixième Session
Kingston, Jamaïque
24 mai – 4 juin 2004

Communiqué final

FM/10/20
4 juin 2002

L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ACCORDE UN TROISIÈME MANDAT AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ADOPTE UN NOUVEAU BUDGET ET ENTAME UNE NOUVELLE PHASE

La session 2004 de l'Autorité internationale des fonds marins, tenue du 24 mai au 4 juin, au siège de l'Autorité à Kingston, Jamaïque a été l'occasion de souligner le dixième anniversaire de l'Autorité créée en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, telle que modifiée par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention (dispositions relatives aux fonds marins). L'Autorité a également accordé un troisième mandat de quatre ans au Secrétaire général.

Les deux premières journées de la session ont été consacrées à des séances commémoratives au cours desquelles des intervenants de marque, provenant de divers horizons, ont souligné le remarquable travail accompli qui témoigne du dynamisme et de la vitalité de l'Organisation. Des scientifiques, des experts et des chercheurs ont fait le point sur l'état des recherches et ont présenté des considérations susceptibles d'orienter les travaux futurs de l'Autorité. Ils ont également soulevé les dangers que représentent des activités scientifiques et commerciales non-réglées. Selon certains avis exprimés, l'Autorité devrait élargir son champ de compétence pour englober la réglementation visant d'autres ressources comme, par exemple, des ressources génétiques.

Le Conseil de l'Autorité, composé de 36 membres, a entrepris une étude préliminaire sur le projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements ferromanganésifères enrichis en cobalt dans la Zone, élaboré par la Commission juridique et technique, mais ont jugé qu'il leur fallait plus de temps pour étudier plus à fond le document et mener des consultations auprès de leurs gouvernements respectifs. Le Conseil reprendra ses discussions lors de la prochaine session.

Les deux principaux organes de l'Autorité, l'Assemblée et le Conseil, doivent se réunir au siège de l'Autorité à Kingston du 15 au 25 août 2005.

- à suivre -

Communiqué final

Au cours de la session qui vient de prendre fin, l'Assemblée a adopté un budget d'un montant de 10, 8 millions de dollars pour financer les travaux de l'Autorité en 2005-2006. Comme l'a précisé le Secrétaire général, M. Satya N. Nandan, dans son rapport, le programme de travail pour la période visée sera consacré, en grande partie, à la promotion de la recherche scientifique marine liée aux fonds marins et à la collecte et à la diffusion de l'information sur les dépôts sur les fonds marins profonds. L'Assemblée a en outre approuvé l'Accord complémentaire entre l'Autorité et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque.

Comme elle le fait tous les deux ans, l'Assemblée a pourvu des sièges au Conseil, organe exécutif de l'Autorité. Ainsi, cette année, elle a élu, pour un mandat allant de 2005 à 2008, la moitié des membres du Conseil.

Au cours de la semaine précédant l'ouverture de la session, entre le 17 et 19 mai, la Commission juridique et technique, organe subsidiaire de l'organisation composé de 24 experts, a entrepris des discussions sur certains aspects du Projet de Règlement. Trois experts ont participé à ces discussions afin d'aider les membres de la Commission à approfondir certaines questions.

L'Autorité internationale des fonds marins, qui compte actuellement 145 membres, a pour mission d'organiser et de contrôler toutes les activités relatives aux minéraux dans la zone internationale des fonds marins qui se situe au-delà des limites de la juridiction nationale, soit la plus grande partie des océans. Cette responsabilité lui a été conférée en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, précisée par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention (dispositions relatives aux fonds marins). La Convention définit cette zone des grands fonds marins comme un « patrimoine commun de l'humanité ». L'Autorité, qui a été créée en 1994, est une institution internationale autonome dont les relations avec l'Organisation des Nations Unies sont définies par un accord.

Séances commémoratives

Des hautes personnalités ont adressé des messages de félicitation à l'Autorité. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, par la voix de son représentant, M. Ralph Zacklin, Sous-secrétaire général aux affaires juridiques, a félicité l'Autorité du rôle fondamental qu'elle joue dans la gestion des ressources des océans. Il a rendu hommage au Secrétaire général actuel de l'Autorité, M. Satya N. Nandan pour sa précieuse contribution aux travaux de l'Autorité.

Qualifiant le travail de l'Autorité de « travail de pionnier », M. P.J. Patterson, Premier ministre de la Jamaïque, pays hôte de l'Autorité, a déclaré que l'Autorité avait laissé une marque indélébile sur la façon de gérer les ressources des fonds marins.

Dans son message, lu par M. Nii Allotey Odunton, Secrétaire général adjoint de l'Autorité, Mr. Tommy Koh (Singapour), Président de la Troisième conférence sur le droit de la

Communiqué final

mer (1981-82), a souligné avec satisfaction la manière dont l'Autorité a su constituer sa base de données et élaborer ses règles et règlements. Il a félicité le Secrétaire général, M. Satya N. Nandan de ses qualités de leadership, de sa capacité à régler des différends et à dégager le consensus.

M. Joseph Warioba, ancien Premier ministre de la République de Tanzanie et Premier président de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer a fait observer que malgré les faiblesses de la Convention, il constituait un instrument universel. L'établissement des zones économiques exclusives servait à éviter des conflits sérieux et à encourager la coopération dans l'administration ainsi que dans l'utilisation et la gestion des ressources.

M. Felipe Paolillo, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a déclaré que l'Autorité s'était dotée d'un rôle singulier par rapport à d'autres organisations internationales : seul organisme intergouvernemental de ce genre ayant un caractère opérationnel et dont la mission est la production et la commercialisation de biens économiques et la distribution équitable des bénéfices issus de ces activités. Elle ne pouvait être considérée comme un simple forum de rencontre.

À l'occasion de la commémoration, des experts et des scientifiques ont présenté des exposés et participé à des échanges.

Dans sa présentation intitulée « Exploration mondiale des systèmes hydrothermiques aux fonds des océans : comprendre leurs ressources minérales et les écosystèmes qu'ils accueillent », M. Chris German, Directeur du Groupe de travail sur les processus hydrothermiques au Centre océanographique de Southampton au Royaume-Uni, a abordé l'état des ressources minérales dans les fonds marins et les perspectives d'avenir. M. German a expliqué qu'il existait un nombre de sites d'événements nettement supérieur à ce que l'on croyait en 1996 et que la découverte de bien d'autres était imminente. Il y a dix ans, l'on pensait que les quelques sites d'événements se trouvaient dans l'Océan Pacifique et que, sur le plan géologique, ils se ressemblaient tous. Des méthodes systématiques d'exploration ont révélé que ces événements existent dans tous les bassins océaniques, avec une énorme diversité géologique.

M. P. John Lamshead du Musée d'histoire naturelle au Royaume-Uni a fait état des recherches menées, grâce à des subventions, dans les fonds marins et de la protection de la biodiversité. Les recherches ont montré qu'il existe beaucoup moins d'espèces que l'on ne croyait que l'habitat de ces espèces pouvait s'étendre sur des milliers de kilomètres, ce qui rendait les espèces moins vulnérables que si elles habitaient un espace plus restreint.

L'objectif pour l'avenir vise l'élaboration d'une stratégie de surveillance rentable et efficace pour la protection de la biodiversité dans les fonds marins. Il a déclaré que l'Autorité a su poser des questions pertinentes pour stimuler de façon exceptionnelle la recherche scientifique.

Communiqué final

Traitant de l'environnement des fonds marins et de la protection de la biodiversité M. Brian Bett, du Deepsea Benthic Biology Group du Centre océanographique de Southampton à l'Université de Southampton, expert en biologie marine, a cité des exemples de zones, d'habitats et de communautés biologiques qui présentent un intérêt du point de vue scientifique, sociétal ou commercial, notamment les récifs, les événements, les monts. Il a soulevé, à l'instar d'autres intervenants, la question de leur protection.

Pour M. Tullio Scovazzi, professeur de droit international à l'Université de Milan-Bicocca, Italie, le concept de « patrimoine commun de l'humanité » qui sous-tend l'idéal de l'Autorité permet une approche innovante et équitable. Utilisé depuis 1970 pour désigner des ressources situées dans les espaces au-delà de la juridiction nationale, son adoption vise une justice distributive : le principe de la souveraineté permanente sur les ressources ou de leur libre accès étant écarté, il s'agissait de doter ces ressources d'un statut propre à éviter leur accaparement ou leur appropriation par les plus forts ou les plus puissants. Il était d'avis que l'Autorité devrait regarder de plus près son mandat et élargir ses compétences pour englober la réglementation visant des ressources autres que des ressources minérales, en l'occurrence des ressources génétiques.

M. Kazmin a présenté brièvement un modèle géologique des nodules polymétalliques dans la zone de Clarion Clipperton. Ce modèle, dont l'élaboration avait commencé en 2003, est l'un des projets majeurs de l'Autorité. Dans sa présentation, M. Kazmin a montré la distribution des nodules, leur composition, leur abondance et leur teneur en métal et des facteurs relatifs à leur formation et à leur qualité. Il a précisé que le projet serait achevé avant 2006 avec l'élaboration de modèles mathématiques pour créer des simulations de paramètres et de domaines pour ces nodules et augmenter la quantité de données disponibles sur ces ressources.

S'agissant des activités menées par des contractants, M. Mao Bin, Secrétaire général de la China Ocean Mineral Resources R&D Association (COMRA) a fait état des initiatives et des investissements de la Chine relatifs à l'exploration des ressources des fonds marins et a évoqué les perspectives d'activités futures de COMRA dans la zone. Ces activités sont centrées sur l'exploration et l'évaluation, la recherche écologique, la protection de l'environnement et le développement de la technologie.

M. Harsh K Gupta, Secrétaire général du Développement des océans en Inde, a fait état des activités de son pays depuis 1982, période à laquelle l'Inde est devenue le premier investisseur pionnier auprès des Nations Unies. L'Inde a entrepris un certain nombre d'études afin de suivre le rétablissement des sites à la suite d'activités d'exploration. Les résultats de ces études pourraient permettre de développer un modèle prédictif pour minimiser l'impact de ces activités.

Travail de la Commission juridique et technique

Dans le cadre d'une séance ouverte de la Commission, Mme Frida Armas Pfrirer (Argentine), Vice-présidente, a décrit le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les activités de

Communiqué final

l'Autorité et a formulé des recommandations relativement au rôle de cette organisation. Sa présentation donne suite à une proposition formulée l'an dernier qu'un membre de la Commission se charge de produire un document sur les questions juridiques.

Il est ressorti de son exposé que la zone des fonds marins correspond à une zone géographique délimitée. En 1979, les ressources des grands fonds sont désignées comme le patrimoine commun de l'humanité; la consécration juridique de cette notion a été réalisée par la Résolution 2749 du 17 décembre 1970 qui contient la « Déclaration des principes régissant le fonds des mers et des océans ainsi que leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale ». En se fondant sur cette notion, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 a donné naissance à l'Autorité internationale des fonds marins qui doit œuvrer pour le bénéfice de toute l'humanité. La Convention établit les règles d'exploration et d'exploitation visant uniquement les ressources minérales dans la zone des fonds marins, mais ne traite pas, de façon explicite, du statut juridique des communautés biologiques des gisements. Il apparaît clairement que ces communautés n'ont pas été prises en considération lors des discussions.

Mme Pfirter a présenté les conclusions suivantes : le Règlement ne se limite pas à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales; il englobe également l'héritage culturel, la protection de l'environnement, la recherche scientifique marine. Les États et les organisations compétentes ont le droit de mener la recherche scientifique marine dans la zone, mais au profit de toute l'humanité. Cette recherche doit se conformer aux règles et règlements établis par l'Autorité.

Elle a formulé un certain nombre de recommandations visant le rôle de l'Autorité. Elle a recommandé que l'Autorité mette en œuvre l'article 145 de la Convention, surtout à l'égard des ressources vivantes associées aux ressources minérales. Elle a rappelé qu'en vertu de cet article, la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies encourage le travail de l'Autorité. Elle a également recommandé que l'Autorité joue un rôle plus actif dans la recherche scientifique marine dans la zone des fonds marins et qu'elle veille à ce que cette recherche soit menée pour le bien de toute l'humanité. Enfin, elle a recommandé que l'Autorité œuvre de concert avec d'autres organismes à l'élaboration d'un règlement visant la gestion et la protection des ressources vivantes dans la zone.

Sulfures polymétalliques et encroûtements cobaltifères

Les sulfures massifs polymétalliques sont des gisements découverts dans les océans en 1979 et contenant du cuivre, du fer, du zinc, de l'argent et de l'or. Ils sont déposés par des sources sous-marines chauffées par des roches en fusion sous une chaîne volcanique sous-marine qui s'étend à travers tous les bassins océaniques du monde (à des profondeurs allant de 1 à 4 km). Actuellement, alors qu'on n'a exploré systématiquement que 5 % environ des fonds marins, une centaine de ces sites ont été découverts, associés pour la plupart à des chaînes insulaires volcaniques qui longent la frange occidentale de l'Océan pacifique. Un de ces sites, qui se situe en dehors de la juridiction de l'Autorité et qui est en cours de formation sur le fond de la mer de Bismarck, dans la zone économique exclusive de 200 milles marins de la Papouasie-Nouvelle-

Communiqué final

Guinée, a été loué par ce pays à une société minière australienne et est actuellement en cours d'exploration.

Comme les nodules polymétalliques, les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt proviennent d'une précipitation de l'eau de mer. À la différence des nodules, qui ont une forme oblongue et reposent librement sur le fond marin, avec des dimensions allant de la taille d'une balle de golf à celle d'un ballon de football, les encroûtements forment des couches minces (pouvant atteindre 25 cm) sur les roches volcaniques. Ils se forment sur des monts sous-marins et des chaînes volcaniques sous-marines qui se situent à des profondeurs allant de 400 à 4 000 mètres, essentiellement à l'intérieur et en dehors des zones économiques exclusives des nations insulaires du Pacifique occidental. Dans son dernier rapport annuel sur les océans (document A/56/58), le Secrétaire général de l'ONU cite une estimation selon laquelle un site sous-marin pourrait pourvoir jusqu'à 25 % des besoins mondiaux annuels de cobalt.

La Commission avait commencé son travail sur le règlement en réponse à une demande formelle formulée par la Fédération de Russie en 1998. Lors d'un séminaire ultérieur organisé par le secrétariat, plusieurs experts dont des membres de la Commission juridique et technique, ont examiné des informations relatives à des ressources minérales, autres que les nodules polymétalliques qui se trouvent dans les fonds marins. Pendant la période intersessionnelle des sixième et septième sessions de l'Autorité en 2001, le secrétariat a préparé un document résumant les travaux accomplis au cours du séminaire. La Commission a entrepris des délibérations sur la question d'un règlement relatif à ces nouvelles ressources minérales, tout en tenant compte de leur nature différente, mais en utilisant comme modèle le règlement en vigueur pour les nodules polymétalliques.

La Commission s'était constituée l'an dernier en quatre groupes de travail officieux afin d'examiner des aspects clés du règlement devant être proposé; il a été demandé par la suite au secrétariat de préparer un projet complet de règlements relatifs aux sulfures polymétalliques et des encroûtements ferromanganésifères enrichis en cobalt, sur la base des discussions et des projets de règlements élaborés par les groupes de travail.

La Commission a noté que les principales différences entre les deux règlements se situeraient au niveau de la taille de la zone accordée à chaque contractant à des fins d'exploration ainsi que le système de restitution devant être mis en place; l'application du système parallèle ; les modifications au règlement relatif à la protection et à la préservation du milieu marin, à la lumière des différents caractéristiques des ressources ainsi qu'à la flore et à la faune qui y sont associées.

Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements ferromanganésifères enrichis en cobalt

Pendant l'examen du projet de règlement à la dixième session, la Commission a bénéficié de l'avis de trois experts de renommée internationale. Il s'agissait de M. James R. Hein, Président de l'International Marine Minerals Society, United States Geological Survey, M. Peter

Communiqué final

Herzig de l'Institut des sciences marines, Université de Kiel (Allemagne), et M. Kim Juniper, Directeur du Centre de recherche en géochimie isotopique et en géochronologie (GEOTOP-UQAM-McGill), Université du Québec à Montréal (Canada).

La Commission a achevé l'examen du projet de règlement en concluant d'une manière générale que, dans la mesure du possible, le nouveau règlement devrait suivre le cadre du règlement applicable aux nodules polymétalliques et être conforme aux dispositions de la Convention et à l'Accord concernant la partie XI. Le règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt dans la Zone, soumis à l'examen du Conseil, avait été publié sous la cote ISBA/10/C/WP.1.

Les membres de la Commission ont procédé à un échange de vue et demandé des avis au sujet de questions liées à l'étendue de la zone d'exploration, au système d'exploration à recommander compte tenu de l'expérience du système de nodules polymétalliques et des options connexes.

Les discussions ont établi que la connaissance des communautés des monts sous-marins et des cheminées était insuffisante.

Les aspects environnementaux ont été examinés en détail, mais les membres de la Commission ont estimé qu'il fallait être plus attentif en accordant des licences d'exploitation que dans le cas des licences d'exploration, de sorte que certaines questions plus importantes puissent être abordées à une date ultérieure.

Modèle géologique pour la Zone de fracture de Clarion-Clipperton

La Commission a fourni un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du modèle géologique pour la Zone Clarion-Clipperton, y compris un résumé d'une réunion que le Secrétaire général a tenue avec les contractants à New York les 20 et 21 novembre 2003 pour discuter des contributions des contractants et de la participation à l'élaboration du modèle. Le rapport contenait aussi des renseignements sur les données relevant du domaine public, données indirectes devant servir à élaborer le modèle. Le rapport comprenait également des renseignements sur les travaux futurs devant être menés par le secrétariat au titre de l'élaboration du modèle. La Commission considérait qu'un plan de travail du secrétariat plus détaillé devait être présenté concernant l'élaboration des modèles et que les membres de la Commission devaient demeurer informés durant la période intersessionnelle.

Rapport du Secrétaire général

Dans son rapport (document ISBA/10/A3), le Secrétaire général a fait remarquer que la phase d'organisation étant maintenant achevée, l'Autorité entrait de plein-pied dans une autre phase consacrée à des travaux de fond.

Les points les plus marquants des travaux de fond de l'Autorité à ce jour ont été l'adoption du premier ensemble de règles régissant les activités de prospection et d'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone et l'approbation, conformément à l'Accord, des plans de travail relatifs à l'exploration des investisseurs pionniers enregistrés, qui a été suivie par l'offre à chacun des investisseurs pionniers, en application des règles, d'un contrat relatif à l'exploration.

Au cours des trois prochaines années, l'Autorité compte orienter ses travaux selon les axes suivants : contrôler l'exécution des contrats déjà conclus pour l'exploration de nodules polymétalliques; mettre au point le cadre réglementaire approprié pour la mise en valeur des autres ressources minérales de la Zone, en particulier des sulfures polymétalliques hydrothermaux et des croûtes cobaltifères, y compris des normes applicables de protection et de préservation du milieu marin; évaluer les données disponibles sur la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques dans la zone de fracture Clarion-Clipperton; promouvoir et encourager la conduite de la recherche scientifique marine dans la Zone notamment par des réunions techniques et coordonner et diffuser les résultats de ces recherches et analyses, et recueillir des renseignements et constituer et développer des bases de données scientifiques et techniques permettant de mieux comprendre l'environnement des grands fonds marins.

Budget de l'Autorité

La Commission a recommandé que le Conseil et l'Assemblée :

- Approuvent le budget pour l'exercice 2005-2006 d'un montant de 10 816 700 dollars, comme proposé par le Secrétaire général;
- Autorisent le Secrétaire général à fixer le barème des quotes-parts pour 2005-2006 basé sur le barème utilisé pour le budget ordinaire des Nations Unies pour 2004-2005;
- Prient les membres de l'Autorité de verser sans retard et intégralement leurs quotes-parts;
- Autorisent le Secrétaire général à avancer un nouveau montant de 10 000 dollars des États-Unis en 2005 prélevé sur les intérêts que rapporte le Fonds Pionniers, pour compléter le fonds d'affectation spéciale, en cas de besoin;
- Décident de permettre au Secrétaire général de choisir entre la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'arrangement de l'OACI;
- Approuvent l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïquain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque.

Communiqué final

L'Assemblée a accepté d'étudier lors de la session 2005 le projet de résolution (ISBA/10/A/10) présenté par le Japon sur les modalités de financement de la participation des membres aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances. Le Japon considère qu'il est malavisé d'utiliser les fonds du Fonds Pionnier - qu'il s'agisse du capital ou des intérêts qui en découlent - pour permettre de rembourser les frais de voyage et les indemnités des membres des deux commissions : le Règlement financier qui s'applique au Fonds interdit que celui-ci soit utilisé à d'autres fins que celles spécifiées dans le mandat du fonds, et cela vaut pour les intérêts. Selon cette délégation, une utilisation non indiquée risque de décourager les contributions au fonds.

Plusieurs membres de l'Assemblée se sont dits préoccupés par le niveau des contributions au Fond d'affectation spéciale constitué afin de faciliter la participation des membres de ces deux commissions provenant des pays en développement. La Norvège y a contribué la somme de 25 000 dollars des Etats-Unis.

Accord complémentaire

L'Accord complémentaire (document ISBA/10/A2-ISBA/10/C/2 régit l'occupation, l'usage et entretien des locaux qui sont cédés à l'Autorité à titre de siège permanent à Kingston. Cet accord a été signé le 17 décembre 2003 par le Secrétaire général. M. Satya N. Nandan, au nom de l'Autorité internationale des fonds marins et M. K.D. Knight, Ministre des affaires étrangères, au nom du Gouvernement de la Jamaïque.

Selon les termes de cet Accord, le Gouvernement cède les locaux par bail emphytéotique de 99 ans et sans autres obligations financières que celles spécifiées dans l'Accord. Si des locaux supplémentaires sont nécessaires à l'Autorité dans le bâtiment, ceux-ci seront accordés conformément à l'annexe I.

L'Accord stipule que l'Autorité versera une contribution mensuelle de 4000 dollars américains, représentant une contribution à l'eau et à l'électricité, à l'entretien et à la gestion du bâtiment, au maintien en bon état des équipements de protection contre l'incendie, aux ascenseurs, aux installations de climatisation et à l'usure raisonnable et normale. La contribution mensuelle à l'entretien sera réexaminée trois ans après la date de prise d'effet du présent Accord et tous les deux ans par la suite.

L'Autorité s'acquitte directement des dépenses correspondant à sa consommation d'électricité dans les parties communes du bâtiment.

Le Gouvernement convient de mettre à la disposition de l'Autorité, chaque fois que cela sera nécessaire, le Centre de conférences de la Jamaïque. Les conditions financières imposées à l'Autorité pour l'utilisation du Centre ne sont pas moins favorables que celles accordées au Gouvernement, à ses organes ou à tous autres organismes et organisations locaux.

Communiqué final**Élection du Secrétaire général**

L'Assemblée a ré-élu M. Satya N. Nandan (Fidji) au poste de Secrétaire général pour une période de quatre ans. Il s'agit de son troisième mandat.

M. Nandan, titulaire du poste depuis mars 1996 a obtenu 48 voix contre 29 voix obtenues par M. Charles Manyang D'Awol du Soudan, candidat proposé par l'Union africaine.

M. Satya N. Nandan (Fidji) a été élu Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins en mars 1996 et ré-élu en mars 2000. Il avait occupé auparavant les fonctions de Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Fidji, Représentant de son pays aux Nations Unies (1970-1976 et 1993-1995) ainsi qu'Ambassadeur de Fidji auprès de l'Union européenne, en Belgique, France, Italie, Luxembourg et les Pays Bas (1976-1980), il a également été membre du Comité des Nations Unies pour la décolonisation, membre de la Commission du désarmement, membre de la Commission juridique et membre de la Commission politique spéciale.

De 1983 à 1992, M. Satya N. Nandan a occupé le poste de Secrétaire général adjoint des Nations Unies et de Représentant spécial du Secrétaire Général pour le droit de la mer. Durant cette période, il a dirigé le Bureau des Nations Unies des Affaires Maritimes et du droit de la mer et il était chargé du secrétariat de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer.

Élection des membres du Conseil

Lors de la séance du 3 mai, l'Assemblée a élu 20 membres au Conseil allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008. Aucune objection n'a été soulevée.

Les membres du Conseil proviennent de cinq groupes d'États membres de l'Autorité. Quatre de ces groupes portent un intérêt particulier pour les activités minières; le cinquième groupe assure l'équilibre géographique global.

La répartition des membres élus s'établit comme suit :

Groupe A (Quatre États choisis parmi les principaux consommateurs ou importateurs nets de minéraux devant être extraits des fonds marins) : Le Japon et la Chine.

Groupe B (Quatre États choisis parmi ceux qui ont effectué les investissements les plus importants dans l'exploitation des fonds marins) : Le Royaume-Uni et l'Inde.

Groupe C (Quatre États choisis parmi les principaux exportateurs nets de minéraux qu'on trouve dans les fonds marins) : L'Afrique du Sud et le Portugal.

Communiqué final

Groupe D (Six États en développement représentant des intérêts spéciaux y compris les pays ayant des populations importantes, les pays sans littoral, les États géographiquement désavantagés, les îles, les principaux importateurs ou producteurs potentiels et les pays les moins développés) : Le Brésil, la Malaisie, le Soudan.

Groupe E (18 États élus suivant le principe de la répartition géographique et pour respecter un équilibre entre États développés et États en développement) : Le Gabon, la Namibie, le Sénégal, le Kenya, Les Pays-Bas, la Pologne, l'Espagne, la République tchèque, l'Argentine, le Guyana, la Trinité-et-Tobago.

Un membre du groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes cèdera son droit de vote selon le principe accepté du partage des responsabilités entre tous les groupes, à l'exception des groupes d'États d'Europe occidentale et autres États. Le groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes communiquera au Secrétaire général le nom du membre qui répondra à cette exigence, après consultation sur ce point.

Relativement au Groupe C, le Conseil a pris acte d'un accord entre la délégation de l'Australie et celle du Canada aux termes duquel le Canada occuperait le siège de l'Australie pour le reste de son mandat, c'est-à-dire deux ans.

En ce qui concerne les Groupes A et B, les accords les concernant sont sans préjudice des élections qui auront lieu pour ces deux groupes et de tout accord intérimaire permettant à une délégation de remplacer une autre au sein de ces groupes.

Questions diverses

Lors de sa séance du mercredi 1^{er} juin, l'Assemblée a rendu hommage à la mémoire de M. Helmut Beiersdorf, décédé dans des circonstances tragiques au cours du week-end précédent. M. Beiersdorf, géologue, originaire d'Allemagne, âgé de 66 ans était membre très actif de la Commission juridique et technique. Lors des nombreux témoignages de sympathie exprimés, les collègues et amis de M. Beierdorf ont salué ses compétences, son professionnalisme et son aimable bonhomie.

Liste des membres de l'Autorité

L'Autorité compte actuellement 145 membres dont 74 ont présenté leurs pouvoirs à la Commission de vérification des pouvoirs comme participant à la session. Ci-après figure la liste des membres. (Les noms précédés d'un astérisque indiquent les membres présents à la session.)

*Afrique du Sud, Albanie, *Algérie, *Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, *Arabie saoudite, *Argentine, Arménie, *Australie, *Autriche, *Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, *Brésil, Brunéi, Darussalam, *Bulgarie, *Cameroun, *Canada, Cap-Vert, *Chili, *Chine, Chypre, Communauté européenne, Comores, *Costa Rica, *Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, *Égypte, *Espagne,

Communiqué final

ex-République yougoslave de Macédoine, *Fédération de Russie, *Fidji, *Finlande, *France, *Gabon, Gambie, Géorgie, *Ghana, *Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, *Guyana, *Haïti, *Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, *Inde, *Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, *Italie, *Jamaïque, *Japon, Jordanie, *Kenya, Kiribati, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, *Malaisie, Maldives, Mali, *Malte, Maurice, Mauritanie, *Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, *Mozambique, Myanmar.

Ainsi que les pays suivants : *Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, *Nigéria, *Norvège, *Nouvelle-Zélande, Oman, *Ouganda, Pakistan, Palaos, *Panama, *Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, *Pays-Bas, Philippines, *Pologne, *Portugal, *Qatar, *République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, *République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, *Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, *Sénégal, Serbie et Montenegro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, *Slovaquie, Slovénie, Somalie, *Soudan, Sri Lanka, *Suède, Suriname, Togo, Tonga, *Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, *Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Sept États non membres de l'Autorité étaient présents à titre d'observateurs : Burkina Faso, Colombie, États-Unis, Pérou, République Dominicaine, Saint Siège et Venezuela. Les observateurs peuvent prendre part à toutes les délibérations lors des séances formelles et informelles, mais ne possèdent pas le droit de vote.